

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DÉLIBÉRATION N° 397/2024</p>	<p>OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023</p>
<p><u>Date de la convocation :</u> 27/02/2024 <u>Date de la séance :</u> 04/03/2024 <u>Présidence de séance :</u> Jean-Paul MUNNIER, Maire <u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU</p>	<p><u>Membres présents :</u> MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.</p>
<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Membres excusés : 4 Membres absents : 0 Votants : 25</p>	<p><u>Membres absents représentés :</u> Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON <u>Membres absents excusés :</u> Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE <u>Membres absents non excusés :</u> Néant</p>
<p>VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	
<p>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/03/2024 et de sa publication le 07/03/2024</p>	
<p>Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 04/03/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07/03/2024</p>	

Le Rapporteur :

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2.000 habitants et par des établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, qui sera annexée au compte administratif. Dès lors, en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal de la commune de Grand-Charmont est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le bilan des opérations immobilières réalisées en 2023 et joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

